

Arrêté 2025-PG-029

Arrêté portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2025
Liste des admis à concourir

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Française,

Vu le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1360 du 09 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves de concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté 2024-PG-069 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe (toutes spécialités) session 2025,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au jeudi 21 novembre 2024, le cachet de la poste faisant foi,

ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

31 MARS 2025

ID : 028-282800374-20250324-2025_PG_029-AR

Article 1^{er} : La liste des admis à concourir à la session 2025 de l'examen d'accès, par voie de promotion interne, au grade de technicien principal de 2^{ème} classe, toutes spécialités, est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Chaque candidat recevra une convocation individuelle.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir et affiché dans les locaux du Centre de Gestion. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Luisant, le 24 mars 2025

Le Président,

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :

31 MARS 2025

31 MARS 2025

Par délégation,
La directrice générale des services,


Gabrielle BARRETT-JACQUET

Bertrand MASSOT

